

**Délibération n°09.2**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
20 septembre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
4 octobre 2017

**Objet :**  
**Taxe d'Habitation : institution de  
l'abattement général à la base**

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents, représentés ou suppléés :*

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller communautaire suppléant
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire suppléant
- M Gilbert MENARD, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGAULT
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, a donné pouvoir à Mme Catherine HOARAU

*Absents :*

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <>

Secrétaire de Séance

M Eugène CHASSAGNE

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170926-  
DELIB2017092692-DE  
Date de transmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

## **Rapport n°09.2 – Taxe d'Habitation : institution de l'abattement général à la base**

Vu les dispositions de l'article 1411 II. 2. du Code Général des Impôts qui permettent au conseil communautaire d'instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements,

Considérant que cet abattement était de 15% sur Riom Communauté, pour le reste du territoire les abattements communaux s'appliquaient seulement pour 4 communes (Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Sayat et Saint-Beauzire),

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide :**

- d'instituer un abattement général à la base,
- de fixer le taux de l'abattement à 13%,
- d'appliquer les abattements obligatoires de 10% pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> personne à charge et de 15% à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 septembre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

